

REMPLACEMENT DES CLAUSES DE TAXATION DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue le 11^e jour du mois de novembre 2024 à 19 h, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2024-1185 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$*
- Règlement numéro 2024-1186 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$*
- Règlement numéro 2024-1188 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie*
- Règlement numéro 2024-1189 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1145 décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures*
- Règlement numéro 2024-1191 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements*
- Règlement numéro 2024-1192 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés*
- Règlement numéro 2024-1193 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*

QUE Les règlements listés ci-dessus ont reçu l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance des règlements en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 18 DÉCEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 18^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 18^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint